



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 29/04/20

Reçu en Préfecture le : 29/04/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 29 avril 2020
D - 2020 / 102

Aujourd'hui 29 avril 2020, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Paul AZIBERT, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Ghislaine BUISSON, Madame Alexandra SIARRI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17H00

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Vincent FELTESSE

Crise sanitaire et sociale due au Covid-19. Aide aux familles. Révision de la grille tarifaire de la restauration scolaire année scolaire 2019-2020

Madame Emmanuelle CUNY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Du fait de la pandémie liée au Covid-19, les écoles publiques sont fermées depuis le lundi 16 mars 2020. Le gouvernement a annoncé une réouverture progressive des écoles à compter du 11 mai 2020.

De nombreuses familles ont dû faire face, avec l'arrêt de l'activité économique, à une baisse de leurs revenus.

Durant toute la durée du confinement, la Ville a mis en place un accueil gratuit pour les enfants des personnels prioritaires identifiés par le gouvernement, au premier rang desquels les enfants de soignants. Cependant, la majorité des familles a dû assumer l'augmentation de leurs dépenses alimentaires liée à l'arrêt de la restauration scolaire durant cette période.

Dans ce contexte, la Ville souhaite aider financièrement les familles à surmonter la crise liée au Covid-19 et permettre à tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques de disposer d'une sécurité alimentaire.

A cet effet et à titre exceptionnel, du 11 mai 2020 à la fin de l'année scolaire en cours, fixée actuellement le 4 juillet 2020, tous les enfants déjeunant à la restauration scolaire bénéficieront du demi-tarif.

Ainsi, les tarifs de l'interclasse et de la restauration scolaire adoptés le 1^{er} septembre 2019 par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2019 (D-2019/316) seront, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020, réduits de 50% ; les familles nombreuses bénéficiant déjà de cette réduction. La nouvelle grille tarifaire exceptionnelle est présentée en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la mise en place d'une tarification exceptionnelle de l'interclasse et de la restauration scolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville de Bordeaux

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 avril 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY

TARIFICATION EXCEPTIONNELLE DE L'INTERCLASSE ET DE LA RESTAURATION	
Enfant d'une famille résidant à Bordeaux	
Quotient familial (calculé par la Ville)	Tarifs appliqués du 11 mai à la fin de l'année scolaire 2019-2020
> 2001	2,21 €
de 1801 à 2000	2,12 €
de 1501 à 1800	2,03 €
de 1201 à 1500	1,94 €
de 901 à 1200	1,68 €
de 581 à 900	1,44 €
de 346 à 580	1,20 €
de 256 à 345	0,90 €
de 186 à 255	0,65 €
de 146 à 185	0,51 €
de 0 à 145	0,23 €
Enfants avec PAI, dont le repas est fourni par la famille à l'exception des familles avec un QF inférieur à 146.	0,50 €
Demandeurs d'asile et Minimas sociaux de type RSA, ADA	0,23 €
Séjours scolaires sans nuitée (classes vertes, artistiques...) : Enfants non-inscrits habituellement à la restauration scolaire	1,20 €
Enfants pris en charge par les organismes d'aides	2,21 €
Enfant d'une famille résidant hors Bordeaux	
Enfants résidant hors Bordeaux	2,68 €
Enfants résidant hors Bordeaux, scolarisés dans des classes spécialisées (ULIS, UPE2A CHAM, classe internationale, UEM, UEE)	Selon QF (réduction de 50%)
Enfants avec PAI, dont le repas est fourni par la famille	0,50 €
Séjours scolaires sans nuitée (classes vertes, artistiques...): Enfants non-inscrits habituellement à la restauration scolaire	1,20 €
Enfants pris en charge par les organismes d'aides	2,68 €